



Assemblée générale

PROVISOIRE

A/47/PV.109
20 août 1993

FRANCAIS

Quarante-septième session

ASSEMBLEE GENERALE

PROCES-VERBAL PROVISOIRE DE LA 109e SEANCE

Tenue au Siège, à New York,
le mardi 17 août 1993, à 10 h 30

Président : M. GANEV (Bulgarie)

Hommage à la mémoire de Sa Majesté Baudouin Ier, Roi des Belges

Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale [31] (suite)

Le présent procès-verbal contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels de l'Assemblée générale.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-794, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du procès-verbal.

La séance est ouverte à 10 h 55.

HOMMAGE A LA MEMOIRE DE SA MAJESTE BAUDOUIN Ier, ROI DES BELGES

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Avant d'entamer l'examen du point inscrit à l'ordre du jour ce matin, l'Assemblée générale va rendre hommage à la mémoire de Sa Majesté Baudouin Ier, Roi des Belges.

Au nom de l'Assemblée générale, je transmets nos sincères condoléances au Gouvernement et au peuple belges et à la famille endeuillée.

J'invite les représentants à se lever et à observer une minute de silence à la mémoire de Sa Majesté Baudouin Ier, Roi des Belges.

Les membres de l'Assemblée générale observent une minute de silence.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je donne la parole au représentant de la République-Unie de Tanzanie, qui va parler au nom du Groupe des Etats d'Afrique.

M. NYAKYI (République-Unie de Tanzanie) (interprétation de l'anglais) : Au nom des membres du Groupe des Etats d'Afrique, dont j'ai l'honneur d'assumer la présidence en ce mois d'août, je souhaite faire part au Gouvernement et au peuple belges de notre profonde tristesse et de notre vif chagrin à l'occasion du décès prématuré de Sa Majesté le Roi Baudouin, dont la mort soudaine a été annoncée il y a deux semaines.

A l'âge de 62 ans, le roi défunt avait encore de nombreuses années de service à offrir au peuple belge et, en fait, au monde entier. Sa disparition sera profondément ressentie non seulement par le peuple belge qu'il aimait tant et qu'il a si bien servi, mais également par les nombreuses personnes dans le monde qui avaient appris à connaître, à respecter et à admirer ce Roi défunt. Dans mon pays, la Tanzanie, qui a eu l'honneur de le recevoir, et de recevoir la Reine Fabiola, au cours d'une visite officielle pendant son règne, il était profondément respecté et admiré. Au cours de son règne, les liens d'amitié et de coopération tissés entre les peuples de la Belgique et de l'Afrique se sont renforcés et approfondis. Durant cette période également, la Belgique a usé de l'influence considérable qu'elle a en Afrique pour appuyer et encourager la coopération régionale par la création et le renforcement des réseaux de transport et de communication régionaux. Il est certain que les liens étroits qui existent entre l'Afrique et la Communauté européenne peuvent être attribués au soutien apporté par la Belgique au cours du règne du Roi Baudouin.

M. Nyakyi (Tanzanie)

Mais le règne de 40 ans de feu le Roi restera probablement gravé dans nos mémoires comme étant principalement la période au cours de laquelle les Belges sont enfin parvenus à régler leur problème constitutionnel de longue date. Bien que, de par la nature des choses, le crédit de cette réalisation remarquable ait été attribué aux autorités politiques engagées dans ces 30 années de négociations, il est indubitable que celles-ci n'y seraient pas parvenues sans l'appui que représentaient l'autorité et le prestige considérables du Roi. En outre, pour réussir, ces négociations nécessitaient une atmosphère de paix, de tranquillité et de stabilité, que la monarchie belge a su symboliser.

Nous nous associons au peuple et au Gouvernement belges, ainsi qu'à la famille endeuillée pour déplorer le décès d'un grand leader, d'un grand monarque, qui a apporté une contribution précieuse à la compréhension et à la coopération humaines. Nous leur exprimons, et nous exprimons en particulier à Sa Majesté la Reine Fabiola, notre profonde sympathie et nos sincères condoléances.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je donne la parole au représentant de Fidji, qui va parler au nom du Groupe des Etats d'Asie.

M. SENILOLI (Fidji) (interprétation de l'anglais) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom du Groupe des Etats d'Asie et d'associer ce Groupe à l'hommage que vous venez, Monsieur le Président, de rendre à feu le Roi Baudouin, du Royaume de Belgique. La contribution du Roi défunt à la stabilité et au développement de la Belgique et de l'Europe est largement reconnue et très appréciée. Sa disparition attriste profondément non seulement le peuple belge, mais aussi la communauté internationale.

Au nom du Groupe des Etats d'Asie, je tiens à exprimer nos sentiments sincères de sympathie et nos condoléances à la famille royale, ainsi qu'au Gouvernement et au peuple belges à l'occasion de ce deuil.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je donne la parole au représentant de la République de Moldova, qui va parler au nom du Groupe des Etats d'Europe orientale.

M. SNEGUR (République de Moldova) (interprétation de l'anglais) : Je prends la parole au nom des 19 missions permanentes des Etats membres du Groupe des Etats d'Europe orientale. Nous avons été très peinéés d'apprendre, il y a deux semaines, le décès soudain de Sa Majesté le Roi Baudouin Ier, Roi des Belges.

En Europe orientale, nous avons grandement apprécié les efforts inlassables de Sa Majesté pour créer des conditions favorables à l'évolution harmonieuse de la société multinationale, multiculturelle et multilingue qu'est la société belge. Nous sommes profondément convaincus que l'héritage politique et spirituel du Roi Baudouin Ier sera d'une grande importance pour les Belges, les Européens et tous les peuples du monde, dans la lutte constante qu'ils mènent pour créer des conditions de vie décentes pour tous les êtres humains.

Je souhaite présenter mes sincères condoléances au peuple et au Gouvernement belges et ma profonde sympathie à la Reine Fabiola et à tous les membres de la famille royale éprouvée.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je donne la parole au représentant de la Colombie, qui va parler au nom du Groupe des Etats d'Amérique latine et des Caraïbes.

M. JARAMILLO (Colombie) (interprétation de l'espagnol) : Au nom du Groupe des Etats d'Amérique latine et des Caraïbes, j'ai l'honneur de rendre hommage à la mémoire de Sa Majesté le Roi Baudouin Ier.

Sa Majesté le Roi Baudouin Ier restera dans nos mémoires comme étant celui qui a incarné la tolérance et la fermeté qui ont exalté l'esprit d'une nation, modèle d'unité et de solidarité nationales.

Son passage par les principaux centres de notre Organisation nous laisse le souvenir de l'attitude cosmopolite et conciliante qu'il a toujours manifestée face aux crises qu'il a dû régler avec fermeté durant sa vie publique.

M. Jaramillo (Colombie)

Ses vastes connaissances des affaires mondiales, son expérience universelle, sa capacité d'anticiper les problèmes que posaient les changements de son époque lui ont permis, avec prudence et sagesse, d'agir en tant que médiateur à des moments où son pays se trouvait confronté aux réalités nouvelles d'une transition politique déterminante pour son évolution historique.

Son intérêt pour la science et la technique, pour le développement socio-économique des nations, pour les questions et les problèmes mondiaux essentiellement liés à l'environnement et aux relations entre les peuples reflétaient son engagement constructif et constant envers le bien commun de l'humanité.

Son sens du devoir, ses qualités humaines, son contact avec son peuple, son respect de ses ancêtres et de ses concitoyens, sa discrétion, sa détermination et sa ténacité lui ont acquis le plus grand respect non seulement de son peuple mais aussi de la communauté internationale.

Ce que nous voulons mettre en relief ici, ce sont ses qualités humaines, sa cordialité et sa solidarité, l'oeuvre qu'il a réalisée à la tête d'un peuple qui, comme beaucoup d'autres, devait faire face aux dilemmes découlant de la richesse d'une diversité culturelle et aux défis du maintien de l'unité nationale.

Le Groupe des Etats d'Amérique latine et des Caraïbes s'associe à la communauté internationale pour rendre cet hommage mérité à la mémoire de Sa Majesté le Roi Baudouin Ier qui, par sa vie, a été un exemple de prudence, de discrétion et de respect, qualités essentielles et déterminantes pour le succès des rapports d'amitié entre les peuples de la communauté internationale.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je donne la parole au représentant de Malte, qui va parler au nom du Groupe des Etats d'Europe occidentale et autres Etats.

M. FSADNI (Malte) (interprétation de l'anglais) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom du Groupe des Etats d'Europe occidentale et autres Etats. C'est avec une profonde tristesse que je souhaite rendre hommage à la mémoire du Roi Baudouin Ier, Roi des Belges, qui s'est éteint le 31 juillet.

M. Fsadni (Malte)

Au cours de son long règne de plus de 42 ans, le Roi Baudouin Ier a établi des relations solides avec de nombreux chefs d'Etat, et il jouissait d'un respect général dans la communauté internationale. La participation importante de monarques, de présidents et de dignitaires étrangers à ses obsèques, au début du mois, est la manifestation la plus récente de ce profond respect. En cette enceinte, je me bornerai à rappeler la présence de marque du Roi Baudouin au Siège de l'Organisation des Nations Unies à l'occasion du Sommet mondial de l'enfant, qui s'est tenu en septembre 1990.

Je voudrais terminer en exprimant les condoléances les plus sincères et les sentiments de sympathie du Groupe que je représente à la famille royale éprouvée de feu le Roi Baudouin Ier.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je donne la parole au représentant des Etats-Unis d'Amérique.

M. HICKS (Etats-Unis d'Amérique) (interprétation de l'anglais) : Au nom du pays hôte, je voudrais dire que les Etats-Unis se joignent à la communauté internationale pour pleurer le décès de ce grand ami et proche allié qu'était le Roi Baudouin Ier.

Le Roi était un homme doté de grandes qualités humaines et animé de principes fermes, voué aux causes de l'unité et de la tolérance. Tout comme il était aimé par son peuple, il nous manquera à tous. Qu'il me soit permis de présenter nos sincères condoléances à sa famille et au peuple belge.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je donne la parole au représentant de la Belgique.

M. NOTERDAEME (Belgique) : Monsieur le Président, Messieurs les Présidents des groupes régionaux, Excellences, Mesdames, Messieurs, je tiens à vous remercier très sincèrement de l'hommage que vous venez de rendre à la mémoire de Sa Majesté le roi Baudouin. Pendant les quelque 40 ans qu'a duré son règne, le roi Baudouin a suivi avec une attention toute particulière les relations extérieures de la Belgique. Au travers des nombreuses visites officielles qu'il a effectuées et qu'il a reçues, il avait acquis une connaissance aussi vaste que profonde des problèmes internationaux. Son intérêt pour notre Organisation qu'il avait visitée récemment à l'occasion du Sommet de l'enfant, ses relations personnelles avec notre Secrétaire général l'avaient rendu très attentif au rôle des Nations Unies dans le monde. C'est pourquoi le décès de Sa Majesté le roi Baudouin constitue une perte douloureuse, non seulement pour tous les Belges, mais aussi pour l'ensemble de la communauté internationale. L'hommage que vous avez bien voulu lui rendre en est un témoignage supplémentaire, et je vous remercie.

POINT 31 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

REVITALISATION DES TRAVAUX DE L'ASSEMBLEE GENERALE : PROJET DE RESOLUTION (A/47/L.64)

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution qui a été distribué sous la cote A/47/L.64. Ce projet de résolution est un texte de consensus. C'est le résultat de longues consultations officieuses qui ont commencé il y a huit mois. Ces consultations ont abouti à un résultat important : la constitution d'un groupe de travail à composition non limitée pour examiner le point 31 de l'ordre du jour, sous la présidence de M. Stanley Kalpagé, Représentant permanent de Sri Lanka auprès de l'Organisation des Nations Unies et de M. Karukubiro Kamunanwire, Représentant permanent de l'Ouganda auprès de l'Organisation des Nations Unies. Ce groupe a travaillé intensément au cours de ces derniers mois, et le résultat de ses travaux est le projet de résolution dont nous sommes saisis.

L'Assemblée va maintenant prendre une décision sur le projet de résolution. Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter le projet de résolution A/47/L.64?

Le projet de résolution est adopté (résolution 47/233).

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je donne la parole au représentant de Fidji pour une explication de position sur la résolution qui vient d'être adoptée. Je lui rappelle que les explications de position sont limitées à 10 minutes et doivent être faites par les délégations à partir de leur place.

M. SENILOLI (Fidji) (interprétation de l'anglais) : J'ai l'honneur de parler au nom du Groupe des Etats d'Asie dans le cadre des explications de vote sur la résolution relative à la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale.

Auparavant, je voudrais vous féliciter et vous remercier, Monsieur le Président, de l'initiative que vous avez prise de rationaliser les travaux de l'Assemblée générale afin que ceux-ci soient plus en harmonie avec son mandat, tel que la Charte l'a envisagé.

Je voudrais également remercier l'Ambassadeur Stanley Kalpagé, de Sri Lanka, et l'Ambassadeur Karukubiro Kamunanwire, de l'Ouganda, des efforts inlassables qu'ils ont déployés et de la patience dont ils ont fait preuve en tant que co-présidents du Comité spécial à composition non limitée.

Le premier pas à faire sur la voie de la revitalisation, comme l'indique la résolution, est de réduire de sept à six le nombre des grandes commissions de l'Assemblée générale afin de mieux répondre à l'évolution qui s'est produite dans les relations internationales.

Tout en étant d'accord avec cette réduction, le Groupe des Etats d'Asie n'envisage pas favorablement la solution provisoire, qui n'est pas équitable pour l'Asie car, cette année, le Groupe perd une seconde présidence alors qu'il a déjà consenti beaucoup de sacrifices pour se rallier au consensus.

Toutefois, le Groupe des Etats d'Asie a décidé d'appuyer la résolution parce qu'il a cru comprendre que cet arrangement provisoire ne pourrait en aucun cas servir de base juridique à de futures prises de décisions, que la solution provisoire ne serait applicable que durant la quarante-huitième session de l'Assemblée générale et qu'on s'efforcerait de rechercher un processus durant cette session pour aboutir à une solution définitive.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Qu'il me soit permis de souligner l'importance de la résolution que nous venons d'adopter.

Au cours des consultations, le facteur décisif a été le souhait exprimé par tous les Etats Membres de contribuer substantiellement aux efforts visant

Le Président

à revitaliser l'Assemblée générale. Je voudrais mettre l'accent sur la contribution qu'ont apportée à cet égard les co-Présidents du Groupe de travail à composition non limitée chargé d'examiner cette question - M. Stanley Kalpagé, Représentant permanent de Sri Lanka, et M. Karukubiro Kamunanwire, Représentant permanent de l'Ouganda.

Je voudrais également remercier tous les Etats Membres de leurs efforts constructifs, qui ont abouti au résultat d'aujourd'hui. La résolution est une base essentielle à l'action qui sera ultérieurement menée en matière de revitalisation de l'Assemblée générale par les Etats Membres.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite ainsi terminer l'examen du point 31 inscrit à son ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 11 h 20.